



5255.

Galerie Groux demande en fait  
le tableau de

F. Guillaumin

15 oct. 1924

Est accordé

Bruxelles, le 22 octobre 1924.

Chère Madame,

En réponse à votre lettre du 15 octobre courant, j'ai le regret de devoir vous faire connaître que la Commission directrice ayant pris la décision de ne prêter qu'à titre tout à fait exceptionnel, des œuvres de nos collections pour des expositions organisées à Bruxelles, ce collège n'a pu réserver à votre demande une suite favorable.

Je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de ma considération très distinguée et dévouée.

Le Conservateur en chef,

A Madame Veuve G. Giroux,  
43 Boulevard du Régent,

BRUXELLES.



## GALERIE GEORGES GIROUX

43. B<sup>a</sup> du Régent  
Bruxelles.

Tél. B. 14575 —

PC/M  
431/3

Bruxelles, le 15 octobre 1924

Monsieur Fierens-Gevaert, Conservateur en Chef des  
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture  
Place du Musée

BRUXELLES

Cher Monsieur ,

Nous organiserons très prochainement dans notre galerie , une importante exposition rétrospective de l'oeuvre du peintre français Guillaumin , exposition qui groupera toutes les toiles représentatives de toutes les périodes de la carrière de cet artiste.

Nous souhaiterions très vivement pouvoir faire figurer dans cette exposition le paysage de Guillaumin que conserve le Musée de Bruxelles et nous nous adressons à vous, pour être notre interprète auprès des membres de la Commission et nous faciliter la chose dans la mesure du possible.

Notre exposition s'ouvrira le 25 octobre et se fermera le 5 novembre , Si donc le Musée consent à nous prêter son tableau , ce serait pour une période de deux semaines, à dater du 23 octobre . Il va sans dire que nous remplirions tou-



## GALERIE GEORGES GIROUX

43. B<sup>a</sup> du Régent  
Bruxelles.

Tél. B. 14575 —

PC/M  
4313

Bruxelles, le 15 octobre 1924

Monsieur Fierens-Gevaert

SUITE II

tes les conditions d'usage, c'est à dire que le tableau serait assuré contre tous risques pendant son séjour chez nous et que nous le ferions prendre et reconduire au Musée par notre personnel et sous notre responsabilité .

Nous vous remercions très vivement à l'avance ,  
cher Monsieur , de ce que vous pourrez faire pour nous en cette occurrence et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus sympathiques.

*Georges Giroux*

7 mai 1913

Monsieur le Ministre

5230  
approuvé 8.5.13

Comme suite à la lettre du 26 avril n° 32037 par laquelle vous présentiez à l'examen de la Commission directrice trois œuvres exposées récemment à la Libre Esthétique, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège a émis un avis favorable à l'entrée dans les galeries du Musée Moderne du tableau de M. Ar. Guillaumin-Chêne Vert, Matin; les aquarelles de M. P. Signac par contre ont été l'objet d'un vote défavorable.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

PS

*Min. des A.*

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles.

MINISTÈRE

des

SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION

des

BEAUX-ARTS

N<sup>o</sup> 32037.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de l'Administration.

ANNEXES

3 tableaux

Bruxelles, le

26

avril 1913.

*entier l. 29*

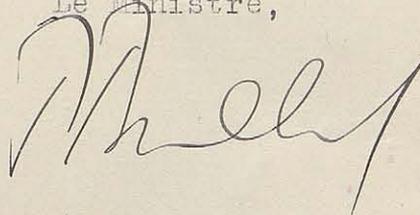
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai retenu, à l'exposition récente de la " Libre Esthétique ", consacrée à des " Interprétations du Midi ", trois ouvrages que l'Etat acquerrait dans des conditions favorables s'ils pouvaient trouver place au Musée. Ce sont: CHENE VERT; MATIN, de Mr. Armand Guillaumin; et deux aquarelles : AVIGNON, et TRANSBORDEUR; MARSEILLE, de Mr. Paul Signac.

Je vous prie de bien vouloir examiner ces ouvrages à cette fin.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.